

# Nouvelles mesures concernant la Covid-19

## Visites à l'intérieurs de l'établissement:

<u>Du 28 juin 2021 jusqu'à nouvel ordre</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Visiteurs et proches aidants sont acceptés à l'intérieur</li><li>- Accès aux salles à manger et aux salons</li></ul>
---	--

## Visites à l'extérieur :

<u>Du 28 juin 2021 jusqu'à nouvel ordre</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 9 personnes maximum sur le terrain</li><li>- Marche à l'extérieur du terrain acceptés avec les visiteurs et les PPA.</li></ul>
---	--

## Activités :

<u>Du 14 juin au 28 juin 2021 :</u>	Chanteur accepté à l'intérieur : <ul style="list-style-type: none"><li>- Distanciation 2 mètres</li><li>- Sous supervision d'un employé</li></ul>
-------------------------------------	---

## Comité des usagers :

<u>À compter du 28 juin 2021 :</u>	Permis <ul style="list-style-type: none"><li>- Distanciation 2 mètres</li><li>- Port du masque</li></ul>
------------------------------------	--

## Livraison pour les résidents ou pour l'établissement:

<u>À compter du 28 juin 2021 :</u>	Rentré directement à la chambre du résident ou au service approprié. Hygiène des mains avant manipulation
------------------------------------	--

## Animaux de compagnies : ACCEPTÉS

Sorties à l'extérieurs (restaurants, pharmacie, etc) : acceptés dès maintenant, avec proches aidants seulement.

## Sorties à l'extérieurs (rassemblement chez un membre de la famille intérieur ou extérieur) :

<u>Du 14 juin 2021 jusqu'à nouvel ordre :</u>	Sorties à l'extérieur pour un rassemblement intérieur : Permis Sorties à l'extérieur pour un rassemblement extérieur : Permis
---	--

Zone verte : Effectif du 28 juin 2021 jusqu'à nouvel ordre